

Conditions générales et particulières de jeu pour les promotionnels – S.A. Robert Bosch NV.

1. Les présentes conditions générales de jeu pour les promotionnels (ci-après dénommées : « Conditions générales de jeu ») s'appliquent à tous les concours promotionnels proposés par Robert Bosch B.V. (ci-après dénommée : « Bosch ») et les sites web associés.
2. Outre les Conditions générales de jeu, Bosch appliquera également des conditions particulières de jeu pour les différents concours promotionnels (ci-après dénommées : « Conditions particulières de jeu »).
3. En participant à un concours promotionnel, le participant accepte l'applicabilité des Conditions générales et particulières de jeu.
4. À la demande d'un participant, les Conditions générales et particulières de jeu seront mises à sa disposition gratuitement. Ces conditions peuvent également être consultées sur le site web associé au concours promotionnel.
5. En cas de contradiction entre les Conditions générales de jeu et les Conditions particulières de jeu, les dispositions des Conditions particulières prévaudront sur celles des Conditions générales.
6. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans, sauf disposition contraire dans les Conditions particulières du jeu.
7. Toute participation est exclue pour les collaborateurs de Bosch et leurs proches, ainsi que pour toute personne intervenant directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, dans l'organisation du concours promotionnel en question.
8. Aucune correspondance ne sera échangée sur le résultat d'un concours promotionnel. Si, pour quelque raison que ce soit, un litige survient entre un participant et Bosch, la position de Bosch sera contraignante, sans préjudice des dispositions de l'article 27 des présentes conditions générales de jeu.
9. Les prix sont personnels et ne sont ni cessibles ni échangeables contre de l'argent ou des prix/articles d'une valeur égale/comparable. En cas de refus ou de non-acceptation des prix ou des conditions associées aux prix, Bosch se réserve le droit de ne pas attribuer les prix et de sélectionner un autre gagnant.
10. Les gagnants seront désignés de manière impartiale par un tiers indépendant.
11. Le gagnant peut réclamer un prix gagné jusqu'à trois mois après sa proclamation, après quoi ce droit s'éteindra.
12. En prenant part à un concours promotionnel, les participants s'engagent à apporter leur collaboration à la communication relative à ce jeu et/ou aux activités promotionnelles organisées par Bosch pour ce concours (dans les médias en ligne et imprimés ainsi que dans les propres médias de Bosch), et ils consentent d'avance à l'utilisation de leur nom, de photos et/ou d'autres données communiquées par eux dans ce contexte. Aucune compensation financière ne sera payée pour cette collaboration ni pour l'utilisation de données et de photos.
13. En participant à un concours promotionnel, les participants fournissent des données à caractère personnel qui sont enregistrées dans un fichier de Bosch. Bosch collecte uniquement les

données à caractère personnel nécessaires à cette participation. Bosch ne communiquera ces données qu'aux tiers associés au concours promotionnel. Le traitement de données à caractère personnel par Bosch se fera de manière confidentielle et conformément à la loi sur la protection des données à caractère personnel. Les données collectées ne seront utilisées que pour la communication relative au concours promotionnel pour lequel elles ont été collectées et seront effacées après le jeu, sauf consentement exprès du participant.

14. Tout participant a le droit de consulter gratuitement les données le concernant. Si le participant souhaite savoir comment ses données à caractère personnel sont traitées ou s'il souhaite faire rectifier, compléter, effacer ou limiter ses données, il peut envoyer un courrier électronique à l'adresse électronique indiquée dans les Conditions particulières de jeu.
15. La participation se fait aux frais, risques et périls du participant. Le participant est personnellement responsable de la fourniture de données (à caractère personnel) exactes et supportera tous frais de voyage et/ou toutes dépenses supplémentaires
16. Les prix sont attribués dans l'état où ils se trouvent. Bosch et/ou les aides et/ou tiers engagés par elle ne seront pas responsables des dommages résultant d'un concours promotionnel ou liés à un jeu de hasard promotionnel, des défauts apparents et/ou cachés affectant les prix ni des dommages résultant de l'utilisation des prix fournis par Bosch, sauf intention ou imprudence délibérée de Bosch.
17. La remise des prix sera assurée par Bosch ou par une tierce partie désignée à cet effet.
18. Bosch ne sera pas responsable des dommages éventuellement causés aux prix durant la livraison et/ou l'expédition de ceux-ci. Si le gagnant n'est pas en mesure de réceptionner son prix, il devra procéder lui-même à son enlèvement à un moment ultérieur (par exemple dans un bureau de poste ou un autre point d'enlèvement). Bosch ne peut être tenue pour responsable si le prix n'est pas enlevé (en temps utile) ou s'il est réceptionné par une personne non autorisée.
19. Bosch ne sera pas responsable de l'impossibilité, pour un participant, de participer à cause d'un problème ou d'une panne de réseau, d'ordinateur, de matériel et/ou de logiciel, pour quelque raison que ce soit.
20. Bosch se réserve le droit de mettre fin au concours promotionnel de manière unilatérale, à tout moment et sans donner de raisons, ou d'en modifier les conditions à mi-parcours, tout en veillant à ce que les changements ne se fassent pas au détriment des participants.
21. Bosch se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou de l'exclure de la participation si le participant en question enfreint les Conditions générales et/ou particulières de jeu de quelque manière que ce soit, ou si Bosch a de bonnes raisons de penser qu'il l'a fait. Il en va de même lorsque le participant fournit des données incomplètes, inexactes ou trompeuses ou des informations contraires à la loi, ou s'il agit de toute autre manière fautive à l'égard de Bosch ou de tiers. Bosch se réserve en outre le droit d'engager des poursuites judiciaires contre toute personne commettant ou tentant de commettre une fraude ou une irrégularité.
22. Si une ou plusieurs dispositions des Conditions générales et/ou particulières de jeu sont nulles ou déclarées nulles, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. Bosch adoptera une disposition de remplacement qui se rapprochera le plus possible de l'objet et de la portée de la disposition nulle ou déclarée nulle et qui ne soit pas elle-même nulle ni susceptible d'être déclarée nulle.

23. Si les Conditions générales et/ou particulières de jeu ne prévoient pas certaines situations et/ou que leur interprétation ou application pose problème, Bosch se réserve le droit de régler la question de manière indépendante, raisonnable et équitable.
24. Les participants ne peuvent tirer aucun droit des fautes de frappe, erreurs d'impression ou autres.
25. Les litiges avec les participants seront réglés conformément au droit néerlandais. Si les parties concernées ne parviennent pas à trouver ensemble une solution amiable, leur litige sera soumis au tribunal compétent de Midden-Nederland, situé à Utrecht.

Conditions particulières de jeu pour les concours promotionnels – S.A. Robert NV.

Prenez un rendez-vous en ligne dans un garage AutoCrew et gagnez un lot Bosch !

1 Généralités

- 1.1 Les présentes conditions particulières de jeu s'appliquent à l'action proposée par Bosch « Prenez rendez-vous en ligne dans un garage AutoCrew et gagnez un lot Bosch » (ci-après : l'« Action »).
- 1.2 L'Action est organisée par Robert Bosch NV (ci-après : « Bosch »).
- 1.3 Les présentes conditions particulières constituent un complément aux Conditions générales de jeu, qui s'appliquent également dans leur intégralité et forment un tout avec les présentes conditions particulières.
- 1.4 En cas de contradiction entre les Conditions générales de jeu et les Conditions particulières de jeu, les dispositions des Conditions particulières prévaudront sur celles des Conditions générales.
- 1.5 L'Action court du 01/03/2021 au 31/12/2021. L'enregistrement des participations est possible du 01/03/2021 au 31/12/2021 (23:59).
- 1.6 Aucuns frais (de communication) ne seront réclamés aux participants concernant l'Action.
- 1.7 Pour toute question, réclamation et/ou remarque à formuler concernant l'Action, le participant peut envoyer un courrier électronique à l'adresse inbox.autocrew@bosch.com
- 1.8 En prenant part à l'Action, le participant accepte l'applicabilité des Conditions générales et particulières de jeu ainsi que toutes les autres conditions applicables à l'Action.
- 1.9 L'identité du participant sera déterminée sur la base des données que celui-ci aura lui-même complétées en ligne. Bosch ne peut être tenue pour responsable d'une identification incorrecte ou incomplète basée sur ces données. Les gagnants seront informés des résultats de l'Action par courrier électronique ou par téléphone.
- 1.10 Les Conditions générales et particulières de jeu pour les concours promotionnels seront publiées sur <https://www.autocrew.com/be/fr/rendez-vous-en-ligne/> (ci-après : la « page de l'Action »).
- 1.11 Pour obtenir de plus amples informations, faire des suggestions ou introduire des réclamations concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : Robert Bosch (France) SAS Data Security Officer – M. Golo Seume, 32 Avenue Michelet, 93404 Saint-Ouen Cedex, France.

2 Participation

- 2.1 La participation à l'Action est ouverte à toute personne résidant en Belgique ou Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le participant (adulte) peut participer en prenant un rendez-vous en ligne via <https://www.autocrew.com/be/fr/rendez-vous-en-ligne/> et en répondant à la question du . Les

informations demandées (nom, domicile, adresse e-mail, numéro de téléphone, plaque d'immatriculation) doivent être correctement et entièrement complétées sur la page de l'Action.

- 2.3 Chaque participant peut participer à l'Action sans limitation. Une seule réponse par participant sera enregistrée par période du . Le participant qui aura donné la bonne réponse à la question du ou qui s'en sera approché le plus gagnera.
- 2.4 Seuls les formulaires de rendez-vous correctement et entièrement complétés dans le cadre de l'Action qui auront été reçus via la page de l'Action au plus tard le 31/12/2021 (23:59) seront en compétition pour les prix de l'Action.

3 Les prix

- 3.1 Les prix sont des lots Bosch, chaque lot se composant de huit produits Bosch Powertools. Ces produits sont les suivants :
- Ponceuse PSM 200 AES
 - Outil multifonction PMF 300 CES
 - Marteau perforateur PBH 300 FRE
 - Aspire eau et poussière UniversalVac15
 - Perceuse-visseuse sans fil AdvancelImpact18
 - Scie sauteuse PST 900 PEL
 - Laser à lignes croisées Quigo 3
 - Télémètre Zamo
- 3.2 La valeur totale des prix est de 11 946 €, comprenant 10 lots d'une valeur de 1 194,60 € chacun.
- 3.3 Les lots Bosch seront remis par des collaborateurs du garage AutoCrew où le gagnant aura pris rendez-vous en ligne.

4 Les gagnants

- 4.1 Les 10 gagnants des 10 périodes seront désignés par une tierce partie indépendante au moyen des codes de rendez-vous. Un gagnant sera désigné parmi toutes les inscriptions de la période précédente. Ces périodes sont les suivantes :
- du 1er mars 2021 au 28 mars 2021 inclus
 - du 29 mars 2021 au 2 mai 2021 inclus
 - du 3 mai 2021 au 30 mai 2021 inclus
 - du 31 mai 2021 au 27 juin 2021 inclus
 - du 28 juin 2021 au 1er août 2021 inclus
 - du 2 août 2021 au 29 août 2021 inclus
 - du 30 août 2021 au 3 octobre 2021 inclus
 - du 4 octobre 2021 au 31 octobre 2021 inclus
 - du 1er novembre 2021 au 28 novembre 2021 inclus
 - du 29 novembre 2021 au 31 décembre 2021 inclus
- 4.2 La désignation du gagnant aura lieu dans la semaine qui suit la fin de chaque période.
- 4.3 Le gagnant sera annoncé au plus tard 10 jours ouvrables après sa désignation. La remise du prix sera planifiée en concertation avec le gagnant et Bosch.
- 4.4 S'il apparaît qu'un gagnant ne remplit pas les conditions applicables ou s'il ne se manifeste pas dans les trois mois (et après un maximum de trois notifications répétées par e-mail et/ou par téléphone), le droit au prix s'éteindra automatiquement et un autre gagnant sera sélectionné.